Bulletin d'inscription aux Marchés Nocturnes 2015 du Pays d'Uzès

NOM Prénom :RAISON SOCIALE :	
Tél : Mail :	
Site web :Statut pro	ofessionnel :
e m'inscris aux marchés suivants (de 19h à minu	it) :
□ Mercredi 01/07 : Sanilhac et Sagriès	□ Mercredi 05/08 : St Siffret
□ Vendredi 03/07 : Collorgues	□ Vendredi 07/08 : La Bruguière
□ Mercredi 08/07 : St Quentin la Poterie	□ Mercredi 12/08: Lussan
□ Vendredi 10/07 : St Hippolyte Montaigu	□ Vendredi 14/08 : Vallabrix
□ Mercredi 15/07 : Flaux	□ Mercredi 19/08 : St Maximin
□ Vendredi 17/07 : Baron	□ Vendredi 21/08: Fons sur Lussan
□ Mercredi 22/07 : La Capelle et Masmolène	□ Mercredi 26/08 : Montaren et St Médiers
□ Vendredi 24/07 : St Laurent la Vernède	□ Vendredi 28/08 : Vallérargues
□ Mercredi 29/07 : Blauzac	, a sa sa g a sa
□ Vendredi 31/07 : Fontarèches	
Produits exposés (joindre des photos du stand	et des produits présentés):
Assiettes proposées (si oui description): oui –no	on
Nombre de ml demandés (4 ml maximum):	Puissance électrique demandée :
Pensez à vous munir du matériel né	cessaire : tables, chaises, parasols, éclairages, rallonges
$\hfill\Box$ Je reconnais avoir pris connaissance de la ${\bf Charte}$	
et m'engage à la respecter.	and a sure as a second of sub-least decrease and sub-least and
☐ Je certifie que l'ensemble des produits mis en ver de mon exploitation (pour les agriculteurs), de mo	•
En 2014, j'ai participé aux marchés nocturnes du Par	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Je joins à ce bulletin :	
une attestation d'inscription à la Chambre des Mé	-
□ une attestation d'inscription comme artiste libre (□ une attestation d'assurance relative à la vente sur	
une attestation de formation à l'hygiène aliment	

<u>Les candidatures des exposants en retard de paiement de leur frais de place 2014 ne seront pas examinées.</u> <u>Les dossiers incomplets ne seront pas traités.</u>

Après examen des dossiers par la commission organisatrice, vous recevrez confirmation des marchés pour lesquels votre candidature aura été retenue. A ce moment, vous aurez connaissance du montant total des frais de place à payer **par retour de courrier** à l'ordre du Comité de Promotion Agricole de l'Uzège. Les frais de place de l'édition 2015 s'élèvent à **25 euros** par marché. La longueur maximale des stands est limite à **4 ml.** Les producteurs se verront attribuer un N° qui sera le même pour tous les marchés auxquels ils participeront. Les absences devront être excusées par téléphone avant le lundi midi (pour le marché du mercredi) ou avant le mercredi midi (pour le marché du vendredi). Au-delà, hors cas de force majeure, les frais de place seront encaissés. En cas d'annulation de marché, la commission organisatrice sera susceptible de retenir tout ou partie des frais de place pour couvrir les dépenses engagées.

Le.....Lu et approuvé (manuscrit) Signature